

CAUE 85 (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement)

Conseil aux particuliers et entrepreneurs

Le conseil aux particuliers en architecture est assuré gratuitement sur l'ensemble du département par des permanences dans les Communautés de Communes et subdivisions de l'équipement.

Les architectes consultants du CAUE ont pour mission de vous accompagner, de faciliter la préparation des dépôts de permis de construire ou de répondre à vos questions. Ils peuvent vous orienter lors des différentes étapes de votre projet et peuvent créer le lien vers les autres intervenants (commune, concepteur, DDTM...).

Sur le secteur du Bocage (Chantonay, Les Essarts, les Herbiers, Montaigu, Mortagne-sur-Sèvre, Pouzauges, Rocheservière et Saint-Fulgent), Pierre BAZIN Architecte Diplômé d'Etat, consultant du CAUE peut vous recevoir les mardis et mercredis sur rendez-vous.

Contact : pierre.bazin@caue85.com - 02.51.37.44.95 – Tel. de la Commune : 02.51.65.72.25



Ville de Tiffauges

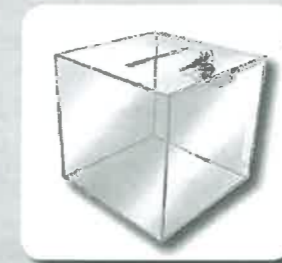
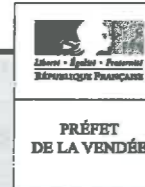
4, rue du Puy-Pelé - B.P. 4 - 85130 TIFFAUGES - Tél. : 02 51 65 72 25 - Fax : 02 51 65 73 31 - Courriel : mairie@tiffauges.fr - Site : www.tiffauges.fr



Bulletin Municipal
de Tiffauges

Le Tiffaugalien

Décembre 2013



Les prochaines élections municipales auront lieu **les 23 et 30 mars 2014**.

Vous allez élire vos conseillers municipaux et communautaires.

Des changements importants sont intervenus depuis les derniers scrutins

Une nouvelle obligation s'impose à tous les électeurs quelle que soit l'importance de la population de votre commune :

Désormais pour voter vous devrez obligatoirement **présenter une pièce d'identité au moment du vote** : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser avec photo... (vous trouverez la liste des pièces acceptées dans le bureau de vote)

Le mode de scrutin :

Un seul et même mode de scrutin s'applique à l'ensemble des communes dès 1 000 habitants : c'est le scrutin de liste majoritaire à deux tours, déjà existant dans les communes d'au moins 3 500 habitants.

Pour que le vote soit valable le bulletin de vote ne doit pas être modifié : le panachage, l'adjonction de noms, la modification de l'ordre de présentation des candidats ne sont pas autorisés.

L'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires pour les communes de plus de 1 000 habitants

Vous allez voter pour deux listes sur le même bulletin de vote et ainsi élire vos conseillers communautaires

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de la communauté de communes (ou communauté d'agglomération) dont dépend votre commune.

Jusqu'à alors, les conseillers communautaires étaient élus par le conseil municipal parmi ses membres. Pour la première fois en 2014, l'élection des conseillers municipaux sera couplée avec celle des conseillers communautaires.

Comme pour la liste des conseillers municipaux, la liste des conseillers communautaires ne peut pas être modifiée. La modification de seulement une des deux listes entraîne la nullité de l'ensemble du vote.

**CONSEIL MUNICIPAL N°137
du 16 décembre 2013**

Étaient présents : M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDRAU, adjoints.

Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GAUTRON, GARREAU

MM. CHIRON, HOUSSAYE, POILANE

Personnes excusées : Mme MADIOT, M. OGER

Secrétaire de séance : M. POILANE

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 16 décembre 2013 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2013.

1 – Information des décisions prises dans le cadre des délégations

- Achat de 2 « totems crayons » pour un coût de 2 176.72 € (projet du Conseil Municipal Enfants). Ces totems seront implantés devant chacune de nos écoles : école Jacques Yves Cousteau et école Notre Dame.

- L'entreprise ARBORA a été retenue pour l'entretien des espaces verts départementaux en 2014 pour un coût de 19 056 €.

2 – Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter auprès de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de la Vendée, un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014 et la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires.

3 – Fonds de concours de la communauté de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre

Après avoir pris connaissance de la délibération prise par le Conseil de Communauté de Communes le 16 octobre 2013, le Conseil Municipal décide d'accepter le Fonds de Concours tel qu'il a été voté soit un montant de 213 697 € pour les travaux de réhabilitation du presbytère en mairie.

4 – Demande de Réserve Parlementaire

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 45 487.80 € pour l'aménagement extérieur de la future mairie.

5 – Maintien de la présence postale

Le Conseil Municipal a donné un accord de principe à la création d'une agence postale communale. Cette dernière ne serait installée qu'après le déménagement de la mairie dans ses nouveaux locaux.

6 – Nom de la rue du lotissement Les Érondes 4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rue qui dessert le lotissement Les Érondes 4 est le prolongement de la rue des Acacias et le Conseil Municipal décide donc qu'elle portera le même nom.

Le Conseil Municipal décide aussi que la rue qui, à l'avenir, permettra l'accès à la rue Saint Aubin, sera nommée rue des Genêts.

7 – Divers remboursements de frais

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de rembourser des frais de 71.25 € à des contribuables suite à une erreur de facturation de taxe de raccordement à l'égoût en 2011.

- Le Conseil Municipal a également décidé d'approuver le remboursement des frais de suivi de courrier (88 €) à la Paroisse Saint Barthélémy suite au déménagement de la maison paroissiale au local du 3^{ème} âge.

8 – Décisions modificatives du budget communal

Le conseil municipal a approuvé deux décisions modificatives du budget communal pour un montant total de 25 654 € en fonctionnement et de 4 616 € en investissement.

9 – Indemnité de conseil du comptable du Trésor

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'accorder une indemnité de conseil au taux 50% au comptable du Trésor.

Fin

Agenda

JANVIER 2014

Dimanche 5

Vœux de la municipalité à la salle polyvalente

Jeudi 9

Assemblée générale du club de l'Amitié à la salle polyvalente

Dimanche 19

Assemblée générale du Goujon teiphalien à la salle polyvalente

Vendredi 24

Portes ouvertes à l'École Notre Dame de 18h00 à 20h00

Samedi 25

Concours de belote du RST Volley Ball à la salle polyvalente

Vendredi 31

Portes ouvertes du Collège Saint Nicolas

Vendredi 31

Représentation de théâtre par la Compagnie Teiphalia à la salle polyvalente

FÉVRIER 2014

Samedi 1^{er}

Portes ouvertes du Collège Saint Nicolas

Samedi 1^{er}

Représentation de théâtre par la Compagnie Teiphalia à la salle polyvalente

Dimanche 2

Représentation de théâtre par la Compagnie Teiphalia à la salle polyvalente

Vendredi 7

Représentation de théâtre par la Compagnie Teiphalia à la salle polyvalente

Samedi 8

Représentation de théâtre par la Compagnie Teiphalia à la salle polyvalente

Dimanche 9

Représentation de théâtre par la Compagnie Teiphalia à la salle polyvalente

Samedi 15

Concours de belote de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à la salle polyvalente

Samedi 22

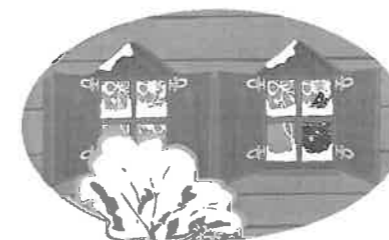
Soirée des bénévoles du R.S.T. à la salle polyvalente

Vendredi 28

Assemblée Générale d'AMÉLIE à la MARPA « Le Logis du Bois »

Remerciements

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier tous ceux qui ont participé à la mise en place des décorations de Noël dans les rues de Tiffauges ainsi que tous les habitants qui ont décoré chez eux permettant ainsi une belle unité entre le marché de Noël et la ville de Tiffauges.



Recensement civil

**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT**

Qui ?

Tous les Français, filles et garçons, âgés de 16 ans.

Où ?

A la mairie du domicile

Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée de défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Mission Locale du haut Bocage

**Pour les jeunes de 16 à 25 ans
Sortis du système scolaire**

Qui recherchent un emploi, une formation...

Qui souhaitent une aide, un conseil, une information...

Des réponses à vos questions

Des conseillers à votre écoute

Des services à votre disposition

Contactez-nous

Mission Locale du haut Bocage – Rue de l'Étendue – 85500 LES HERBIERS

Tél. : 02.51.66.81.15

contact@mlhb.fr

www.missiolocaleduhautbocage.com

**Fermeture exceptionnelle de
la mairie**

La mairie sera exceptionnellement fermée les mardis après-midi 24 et 31 décembre 2013.



Toute l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année